

sateco

Charte des Achats Responsables



■ Préambule

Chez sateco, acteur majeur du bâtiment depuis 1953, nous croyons que des synergies fortes naissent l'envie de construire, et des partenariats pérennes, les plus belles innovations.

Engagés depuis plus de soixante ans auprès de nos clients, nous souhaitons plus que jamais donner du sens à notre mission : bâtir ensemble le monde de demain. C'est pourquoi nous œuvrons au quotidien pour prendre en compte chacun de nos impacts environnementaux liés à l'ensemble de nos activités, pour nos collaborateurs, pour nos partenaires et pour nos visiteurs. Ainsi, les choix que nous faisons sont guidés par nos valeurs, fondées sur le respect d'autrui, l'esprit d'équipe et l'intégrité. Avec la satisfaction de nos clients et partenaires pour ligne d'horizon, nous nous impliquons dans le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux et environnementaux de nos activités, notamment par notre politique d'achat. Notre engagement s'incarne dans la sélection rigoureuse de nos partenaires en privilégiant les fournisseurs engagés, dans l'utilisation durable des ressources par la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment, et dans la volonté d'ancrer nos sites dans des dynamiques d'économie circulaire.

Parce qu'il est pour nous fondamental que nos fournisseurs et partenaires partagent les mêmes valeurs, nous souhaitons les associer à notre ambition par cet engagement réciproque et leur demandons d'adhérer à la présente Charte des Achats Responsables.

Fondée sur un principe de réciprocité, la présente Charte décrit la politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale de sateco, et a pour objet, d'une part, d'informer les fournisseurs des engagements pris par sateco en matière d'achats responsables, et, d'autre part, des attentes de sateco à leurs égards concernant le respect de ces grands principes.

Reconnus pour notre engagement envers nos partenaires et notre intransigeance en matière de santé et de sécurité vis-à-vis de nos collaborateurs, nous considérons que le respect des droits humains, du droit du travail et de l'environnement, ainsi que la lutte contre la corruption sont des règles exigeantes et incontournables. C'est pourquoi nous attendons de nos partenaires et fournisseurs l'engagement à respecter et à promouvoir les dix principes inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les fournisseurs s'engagent ainsi à signer la Charte et à collaborer avec sateco pour la mettre en œuvre, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

La conformité aux principes de cette Charte est essentielle à la continuité des relations entre sateco et ses fournisseurs.

■ Notre engagement RSE

Chez sateco, nous nous attachons à remplir notre mission, fournir à nos clients des produits sûrs et de qualité, dans le respect de nos valeurs, fondées sur le partage et l'esprit d'équipe. C'est à partir de ces valeurs que nous avons depuis formalisé notre engagement, et structuré notre démarche RSE, afin d'améliorer l'impact de nos activités et créer de la valeur partagée, pour les hommes et les femmes qui travaillent au quotidien sur nos sites, mais également pour nos partenaires et fournisseurs.

Conscients des enjeux sociétaux et environnementaux que nous devons relever ensemble, nous allons toujours plus loin dans l'amélioration de la qualité des conditions de travail de nos collaborateurs, la diminution de l'impact environnemental de nos activités, en synergie avec nos partenaires.

En tant qu'acteur majeur du bâtiment, il est fondamental pour atteindre ces objectifs que nos fournisseurs partagent les mêmes valeurs. C'est pourquoi nous les invitons à prendre

connaissance de nos engagements, matérialisés par la présente Charte, et à s'associer à nos ambitions, pour pérenniser les relations de confiance et s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continue.

Pour répondre aux grands enjeux du développement durable et faire évoluer son offre de produits, sateco matérialise son engagement RSE autour des trois piliers suivants :

- Diminuer l'impact environnemental de nos activités, en intégrant les grands enjeux du développement durable dans nos processus d'innovation.
- Assurer la santé, la sécurité et la montée en compétences de nos collaborateurs.
- Innover en synergie avec nos parties prenantes sur les technologies de demain.

■ Engagements de sateco vis-à-vis de ses fournisseurs

La présente Charte des Achats Responsables expose les principes qui assurent un processus d'achats équitable dans le respect des lois et réglementations applicables, des règles éthiques, et des engagements sociaux et environnementaux pris par sateco dans le cadre de sa politique RSE.

sateco s'engage à promouvoir la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur, et à entretenir avec ses fournisseurs des relations commerciales fondées sur la transparence, l'intégrité et l'équité, dans le respect des principes suivants :

Traitement loyal et équitable des fournisseurs

- Choix des fournisseurs selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, coût, délai, et prise en compte également de l'impact environnemental et social des produits proposés ;
- Traitement des fournisseurs avec honnêteté, et équité, dans le respect des lois et réglementations applicables ;
- Règlement des fournisseurs conformément aux termes prévus aux contrats et dans le respect des délais de paiement, sous réserve qu'ils aient entièrement rempli leurs obligations ;
- Recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

Politique anti-corrupcion

- Lutte contre toute forme de corruption, active ou passive, et exclusion de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt en se conformant aux règles de déontologie établies par l'entreprise.

Lutte contre la dépendance économique et amélioration des performances de nos fournisseurs

- Instauration de relations de confiance avec nos fournisseurs, en construisant sur le long terme, au travers d'une démarche d'amélioration continue ;
- Recherche d'avantages mutuels en matière de développement durable, et accompagnement de nos fournisseurs dans l'amélioration de leurs performances sociales et environnementales ;

- Intégration des fournisseurs et prestataires locaux dans la mesure du possible en vue de promouvoir le développement économique local.

Transparence et communication

- Engagement à communiquer sur notre politique d'achats responsables de façon régulière et transparente, en interne et en externe, par la diffusion à l'ensemble de nos fournisseurs, de la présente Charte ;
- Communication aux fournisseurs non-retenus des raisons de leur non-sélection.

Confidentialité

- Engagement à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par nos fournisseurs et à protéger leurs données personnelles en respectant la réglementation en vigueur.

■ Engagements des fournisseurs

sateco attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent dans une démarche responsable, en intégrant dans leurs pratiques et sur l'ensemble de leur chaîne de valeur les principes de la présente Charte, qui fait partie intégrante du contrat conclu entre sateco et ses fournisseurs.

En travaillant avec sateco, les fournisseurs s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue, et s'engagent à collaborer pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaire

Engagements sociaux et respect des droits humains

Les fournisseurs doivent respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948, ainsi que les conditions de travail requises par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et se conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où ils opèrent. Ils doivent également s'assurer du respect des droits humains à travers toute leur chaîne d'approvisionnement, et veiller aux pratiques de leurs propres fournisseurs.

► Abolition effective du travail des enfants

- Les fournisseurs s'interdisent d'employer des enfants en violation des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale de Travail (conventions OIT n°138 et n°182).

► Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

- En aucun cas, les fournisseurs ne doivent avoir recours au travail forcé et obligatoire ou à l'esclavage, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n°29 et n°105 de l'OIT. Les fournisseurs s'interdisent de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n°29 et n°111 de l'OIT) ;
- Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, sont volontaires. Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils respectent la période de préavis spécifiée par la loi.

► Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail

- Les fournisseurs s'interdisent toute discrimination, exclusion ou préférence, fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, l'opinion politique, l'activité syndicale, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle dans le recrutement et l'évolution professionnelle afin qu'une égalité de traitement soit assurée (Convention de l'OIT n°111) ;
- Les fournisseurs s'engagent à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n°100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n°111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT.

► Santé, sécurité et bien-être des salariés sur le lieu de travail

- Les fournisseurs s'efforcent de maintenir un environnement de travail sûr, sain et conforme à la réglementation en la matière ;
- Il s'engage à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail ne comportant aucun danger pour sa santé et sa sécurité, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (Conventions n°155 et n°120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié.

Engagements environnementaux

Les fournisseurs de sateco et leurs propres fournisseurs doivent avoir adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de leurs performances en matière d'impact environnemental et notamment du respect de l'ensemble des lois et réglementations environnementales qui leur sont applicables, sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Les fournisseurs de sateco doivent justifier leurs actions dans les domaines suivants :

► Respect des lois et réglementations environnementales en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités

- Les fournisseurs doivent appliquer les réglementations environnementales existant à l'échelle internationale, nationale et régionale. Ils doivent détenir les permis et autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités et doivent répondre aux exigences relatives à la qualité de l'air, du sol, de l'eau et à la pollution.

► Risques, suivi et mesure

- Les fournisseurs adoptent le principe de précaution, et sont encouragés à mettre en place un système de management environnemental, leur permettant de détecter, d'identifier et d'évaluer rapidement les risques environnementaux potentiels, par la mise en œuvre notamment de systèmes de contrôle, par des mesures permanentes et fiables. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour atténuer les risques environnementaux ou les éliminer lorsque c'est possible, et doivent promouvoir cette démarche auprès de leurs propres fournisseurs.

► Gestion des déchets et émissions atmosphériques

- Les fournisseurs veillent à appliquer une gestion responsable des déchets, en travaillant à leur réduction à la source comme en explorant les voies de retraitement, recyclage ou réutilisation. Les émissions de bruits, poussières, odeurs, particules et toute autre source de pollution locale sont surveillées et des plans d'actions sont mis en place pour maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions.

► Émissions de GES et utilisation durable des ressources

- Les fournisseurs s'engagent à limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs consommations en énergies et en eau et en limitant l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement.

Éthique des affaires

► Loyauté des pratiques et respect de la confidentialité

- Les fournisseurs adoptent un comportement éthique dans les relations commerciales, et s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

► Maîtrise de la sous-traitance et promotion de la responsabilité sociétale

- Les fournisseurs s'engagent à promouvoir auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre la diffusion et de faire appliquer les principes de la Charte tout au long de la chaîne de valeur. Ils leur appartiennent de mettre en œuvre toutes les mesures de diligence raisonnable vis-à-vis de leur propre chaîne de sous-traitance.

Politique tarifaire - compétitivité

- Les fournisseurs s'engagent à offrir à sateco les meilleures conditions tarifaires et à limiter au maximum les surcoûts qui pourraient impacter la compétitivité de sateco sur son marché déjà très concurrentiel ;
- Ils s'engagent à faire preuve de transparence dans le cas de litiges ou désaccord afin de trouver une solution gagnante pour toutes les parties ;
- sateco s'engage à accélérer le processus de validation / qualification de produits dans le cas où cela conduirait à l'amélioration des conditions d'approvisionnement, de productivité et/ou une meilleure utilisation des ressources s'inscrivant dans la démarche globale RSE de la société sateco.

Respect des lieux et de la sécurité des personnes

- Les fournisseurs s'engagent à adapter sa vitesse sur les différents sites de sateco, et à respecter la signalétique routière et le code de la route ;
- Ils s'engagent au respect du protocole de sécurité des opérations de chargement et de déchargement (en s'y référant notamment) ;
- Ils respectent les écogestes et bonnes pratiques du développement durable des établissements au sein desquels ils interviennent ;
- Pour une économie circulaire comme sateco s'est engagé, les fournisseurs s'efforcent de minimiser le recours aux emballages et palettes, susceptibles d'être laissés sur le site. Dans la mesure du possible, ils évitent leur utilisation ou assurent leur récupération.

Engagement des fournisseurs et amélioration continue

- Les fournisseurs reconnaissent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à l'appliquer dans leur entreprise et à la promouvoir sur l'ensemble de leur chaîne de sous-traitance ;
- Ils répondent rapidement aux requêtes, et acceptent d'être évalués ou audités par sateco, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus ;
- En cas de manquement avéré à l'un ou plusieurs des principes de la Charte, sateco se réserve le droit de se désengager vis-à-vis des fournisseurs ne la respectant pas.

Signature de la Charte des Achats Responsables.

Je, soussigné(e), confirme par la présente :

- Avoir pris connaissance, et compris les principes, les valeurs, et de manière générale tout le contenu de cette Charte ;
- Adhérer à ses principes et m'engager à les faire appliquer dans mon organisation, et à en promouvoir les principes chez mes sous-traitants et fournisseurs.

Fait à : Le : / / Signature :

■ Textes de référence

Les 10 principes du pacte mondial

www.unglobalcompact.org

► Droits humains

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits humains dans leur sphère d'influence ;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

► Droit du travail

3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation Collective ;
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Appliquer l'abolition effective du travail des enfants ;
6. Éliminer toutes les formes de discrimination en matière d'emploi et de profession.

► Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Objectifs de développement durable des nations unies

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

La déclaration universelle des droits de l'homme :

www.un.org/fr/documents/udhr/

Déclaration de rio sur l'environnement

www.un.org/

Convention des nations unies contre la corruption

www.unodc.org/

Les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT),
notamment :

- Convention n°29 sur le travail forcé.
- Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.
- Convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.
- Convention n°100 sur l'égalité de rémunération.
- Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé.
- Convention n°111 sur la discrimination (emploi et profession).
- Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- Convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs.
- Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants.

www.ilo.org